

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Frédéric LAVALETTE

Tél. : 02 41 87 33 36

Mail : f.lavalette@inao.gouv.fr

N/Réf : AVI-PLU_StColomban-20250505

V/Réf : Affaire suivie par Madame Laurence PHILIPPE

Objet : PLU / Extension carrière

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE SAINT-COLOMBAN
30 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
44310 SAINT-COLOMBAN

Angers, le 07 mai 2025

Monsieur le Maire,

Par courriel en date du 15 avril 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme ayant pour objet l'extension de la carrière de sable de Saint-Colomban.

La commune de Saint-Colomban fait partie de l'aire géographique des Appellations d'Origine Contrôlées « Gros Plant du Pays nantais », « Muscadet », « Muscadet Côtes de Grandlieu », ainsi que de l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées « Brioche Vendéenne », « Bœuf du Maine », « Bœuf de Vendée », « Gâche Nantaise », « Jambon de Vendée », « Mâche Nantaise », « Farine de blé noir de Bretagne », « Val de Loire », « Volailles d'Ancenis ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Cette Déclaration Préalable porte sur un projet d'extension de 30 HA de la sablière de la Grande Garde, exploitée actuellement par le groupe HMF GRANULATS. Le secteur projeté par cette extension est situé entre les hameaux de la Brosse Gaspaille, la Douve et le Marais Gâté, zoné A au PLU actuel,

L'ensemble de ces secteurs se situe en dehors des aires délimitées des Appellations d'Origine Contrôlées viticoles « Gros Plant du Pays nantais », « Muscadet » et « Muscadet Côtes de Grandlieu ».

Aussi, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler à l'encontre de ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
Et par délégation,
La Déléguée Territoriale


Fabienne POUPARD

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire

SITE D'ANGERS
16 rue du Clon
49000 ANGERS
TEL 02 41 87 33 36
www.inao.gouv.fr